

Direction : Direction Générale

ETAT CIVIL - POPULATION

REF : ECPOP2007001

Signataire : GM/

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 & 15,

Vu le projet de tarifs,

Vu le Budget Communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Adopte les tarifs du Cimetière Communal, avec, à titre informatif, la répartition entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale et la maison de retraite.

ARTICLE 2 : Les présents tarifs entreront en application au 1^{er} janvier 2008 et seront imputés au : 702 70 311 026

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2008 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	58,47 €	17,47 €	11,69 €	88,00 €
30 ans	186,32 €	55,89 €	37,26 €	279,00 €
50 ans (2mètres)	569,84 €	170,95 €	113,96 €	855,00 €
50 ans (3mètres)	620,16 €	186,04 €	124,03 €	930,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2008 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	167,96 €	50,38 €	33,58 €	252,00 €
15 ans	252,27 €	75,68 €	50,45 €	378,00 €
CAVEAU PROVISOIRE				82,00 €

Le Maire